

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plus de Canadiens ont accès à HUMIRA® (adalimumab) pour le traitement de la colite ulcéreuse

- HUMIRA (adalimumab) est maintenant remboursé en Colombie-Britannique, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Saskatchewan et au Yukon.
- Il est aussi couvert dans le cadre du programme des Services de santé non assurés du gouvernement fédéral.

MONTRÉAL (CANADA), le 29 AOÛT 2017. – AbbVie a annoncé aujourd’hui qu’HUMIRA (adalimumab) sera dorénavant remboursé en Colombie-Britannique, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Saskatchewan et au Yukon pour le traitement de la colite ulcéreuse modérément à fortement évolutive chez les adultes qui n’ont pas répondu de façon satisfaisante ou qui présentent une intolérance à un traitement classique, y compris un traitement par des corticostéroïdes, l’azathioprine et (ou) la 6-mercaptopurine (6-MP). Il est aussi couvert dans le cadre du Programme des services de santé non assurés (SSNA), qui offre une protection à près d’un million de membres admissibles des communautés des Premières nations et inuite.

La colite ulcéreuse est une maladie chronique du côlon, caractérisée par une inflammation et une ulcération de la muqueuse du côlon, la paroi interne du côlon. La prévalence et l’incidence des maladies inflammatoires de l’intestin au Canada figurent parmi les plus élevées dans le monde. On estime à 104 000 le nombre de Canadiens aux prises avec la colite ulcéreuse, et à environ 4 500 le nombre de nouveaux cas diagnostiqués chaque année¹.

« C’est une excellente nouvelle, car cela améliore l’accès public à une autre option thérapeutique pour les Canadiens atteints de colite ulcéreuse », se réjouit le D^r Brian Bressler, professeur clinicien agrégé de médecine, Division de gastroentérologie, Université de la Colombie-Britannique. « En Colombie-Britannique en particulier, cela signifie qu’HUMIRA est la seule option administrée par voie sous-cutanée qui est couverte par le gouvernement. Cette option thérapeutique est cruciale pour les patients. »

« La colite ulcéreuse est une maladie chronique difficile à prendre en charge, et les patients qui en sont atteints ont besoin de médicaments efficaces », explique Gail Attara, Présidente-directrice générale de la Société GI. « Il est essentiel pour les patients du pays de pouvoir obtenir une couverture pour ces

¹ « L’impact des maladies inflammatoires de l’intestin au Canada : Rapport final et recommandations de 2012 » de la Fondation canadienne des maladies inflammatoires de l’intestin. http://crohnsandcolitis.ca/Crohns_and_Colitis/documents/reports/ccfc-ibd-impact-report-2012.pdf

médicaments biologiques vitaux. »

« La longue et vaste expérience acquise au Canada avec HUMIRA dans de nombreuses indications en fait une option importante pour les personnes aux prises avec la colite ulcéreuse », affirme le Directeur général d'AbbVie Canada, Stéphane Lassignardie. « AbbVie a également à cœur de mettre au point de nouveaux traitements novateurs évolués dans le domaine de l'immunologie, afin de répondre aux besoins médicaux non comblés. »

HUMIRA est aussi approuvé au Canada pour le traitement de la polyarthrite rhumatoïde, du rhumatisme psoriasique, de la spondylarthrite ankylosante, de la maladie de Crohn, du psoriasis, de l'hidradénite suppurée et de l'uvéïte chez l'adulte, ainsi que pour le traitement de l'arthrite juvénile idiopathique polyarticulaire chez les patients âgés de 2 ans et plus, et de la maladie de Crohn chez les enfants de 13 à 17 ans pesant ≥ 40 kg.

Au sujet d'HUMIRA

HUMIRA ressemble aux anticorps qu'on trouve habituellement dans l'organisme. Il agit en bloquant l'action du facteur de nécrose tumorale alpha (TNF alpha), une protéine qui, lorsqu'elle est produite en excès, joue un rôle central dans les réponses inflammatoires de nombreuses maladies d'origine immunitaire.

HUMIRA est l'un des médicaments biologiques offerts sur le marché les plus étudiés. La base de données cliniques mondiale sur HUMIRA couvre une période de 20 ans pour un total de 13 indications (10 au Canada), et comporte plus de 100 études cliniques menées chez plus de 33 000 patients. HUMIRA a été approuvé dans 90 pays et est utilisé par plus d'un million de patients à l'échelle mondiale.

L'emploi de tout médicament peut causer des effets secondaires. Comme tous les médicaments qui agissent sur le système immunitaire, HUMIRA peut entraîner des effets secondaires graves². Il est nécessaire de dépister la tuberculose évolutive et la tuberculose non évolutive au moyen d'un test cutané à la tuberculine avant, pendant et après le traitement par HUMIRA. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la monographie d'HUMIRA² publiée au www.abbvie.ca.

À propos d'AbbVie Care

Les Canadiens à qui l'on prescrit HUMIRA pourront s'inscrire à AbbVie Care, un programme de soutien qui porte la signature d'AbbVie. Ce programme est conçu pour offrir une vaste gamme de services personnalisés tels qu'une aide au remboursement et un soutien financier, des services de pharmacie, la coordination des analyses de laboratoire, la démonstration de la technique d'injection, des renseignements personnalisés et un soutien continu pour la prise en charge de la maladie tout au long du traitement.

Pour plus d'information, composez le 1-866-8-HUMIRA (1-866-848-6472) ou consultez le www.abbviecare.ca.

² Monographie d'HUMIRA (adalimumab). Corporation AbbVie. Le 28 juillet 2017.

Renseignements importants en matière d'innocuité³

HUMIRA est un anti-TNF qui a des effets sur le système immunitaire et qui peut réduire la capacité de l'organisme à combattre les infections. **On a fait état de cas d'infections graves chez des personnes qui prenaient HUMIRA. Ces infections graves comprenaient la tuberculose et des infections causées par des virus, des champignons ou des bactéries qui se sont répandues partout dans leur organisme. Des décès sont survenus parmi les cas signalés.** Il faut effectuer un test de dépistage de la tuberculose avant d'amorcer le traitement par HUMIRA et surveiller tout signe et symptôme de la tuberculose pendant le traitement. Les personnes à risque de tuberculose peuvent suivre un traitement antituberculeux avant de commencer à prendre HUMIRA. Il ne faut pas amorcer un traitement par HUMIRA en présence d'une infection évolutive, à moins d'avis contraire du médecin. Il faut interrompre le traitement par HUMIRA en présence d'une infection grave. Les patients doivent informer leur médecin s'ils résident ou ont déjà séjourné dans des régions où les infections fongiques sont fréquentes, s'ils ont déjà eu la tuberculose ou l'hépatite B, s'ils sont vulnérables aux infections ou s'ils ont des symptômes comme la fièvre, la fatigue, la toux ou une plaie.

Le risque de lymphome ou d'autres cancers peut être plus grand chez les personnes qui prennent un anti-TNF, dont HUMIRA. On a fait état de cas de lymphome T hépatosplénique, un type de cancer rare, souvent mortel. Le risque d'apparition de deux types de cancer de la peau (carcinome basocellulaire et carcinome malpighien) pourrait être accru avec l'emploi d'un anti-TNF, dont HUMIRA. Ces cancers ne sont habituellement pas mortels s'ils sont traités.

D'autres effets secondaires graves sont possibles avec l'emploi d'HUMIRA, notamment : réactivation de l'infection par le virus de l'hépatite B, réactions allergiques, troubles du système nerveux, troubles sanguins, certaines réactions immunitaires, dont le syndrome pseudo-lupique, troubles hépatiques et apparition ou aggravation d'une insuffisance cardiaque ou du psoriasis. L'emploi concomitant d'HUMIRA avec d'autres antirhumatismes modificateurs de la maladie (ARMM) biologiques (tels que l'anakinra ou l'abatacept) ou avec d'autres inhibiteurs du TNF n'est pas recommandé. Les patients qui prennent HUMIRA ne doivent pas recevoir de vaccin vivant.

Les effets secondaires courants d'HUMIRA comprennent : réactions au point d'injection (rougeur, enflure, démangeaison, douleur ou ecchymose), toux et symptômes du rhume, céphalées, éruptions cutanées, nausées, pneumonie, fièvre et douleurs abdominales.

HUMIRA est administré par injection sous la peau (sous-cutanée).

Avant d'entreprendre le traitement par HUMIRA, il faut peser soigneusement les bienfaits et les risques possibles du traitement.

Ces renseignements importants en matière d'innocuité sur HUMIRA ne sont pas complets. Pour les autres renseignements importants en matière d'innocuité, veuillez consulter la monographie d'HUMIRA³ publiée au www.abbvie.ca.

³ Monographie d'HUMIRA (adalimumab). Corporation AbbVie. Le 28 juillet 2017.

À propos d'AbbVie

AbbVie est une société d'envergure mondiale centrée sur la recherche biopharmaceutique qui se consacre à la mise au point de traitements novateurs évolués qui répondent à certaines des maladies les plus complexes et les plus graves au monde. La société a pour mission de mettre à profit son expertise, son personnel dévoué et son approche unique de l'innovation pour améliorer de façon marquée les traitements dans quatre principaux champs thérapeutiques : l'immunologie, l'oncologie, la virologie et les neurosciences. Dans plus de 75 pays, les employés d'AbbVie travaillent chaque jour à faire évoluer les solutions de santé destinées aux citoyens du monde entier. Pour en savoir plus sur AbbVie, visitez notre site www.abbvie.ca ou suivez-nous sur Twitter ([@abbviecanada](https://twitter.com/abbviecanada)).

#

Demandes d'information des médias

Stephanie Weinstein

stephanie.weinstein@abbvie.com

514-832-7268